

L'actualité du Bassin parisien

N° 1 - OCTOBRE 2002

Les informations du groupe de travail des présidents des huit Conseils économiques et sociaux régionaux du Bassin parisien

Chiffres clés des huit régions du Bassin parisien

Bourgogne

Superficie : 31 741 km²
Population : 1 610 067 hab.
PIB : 33 823,10 M€
Population active : 708 174
Budget 2002 du CR : 289,5 M€

Centre

Superficie : 39 151 km²
Population : 2 440 329 hab.
PIB : 50 545,69 M€
Population active : 1 105 370
Budget 2002 du CR : 582,22 M€

Champagne-Ardenne

Superficie : 25 605 km²
Population : 1 342 363 hab.
PIB : 29 249,2 M€
Population active : 600 168
Budget 2002 du CR : 360,49 M€

Ile-de-France

Superficie : 12 072 km²
Population : 10 951 000 hab.
PIB : 395 228,5 M€
Population active : 5 479 762
Budget 2002 du CR : 2 630 M€

Basse-Normandie

Superficie : 17 589 km²
Population : 1 401 945 hab.
PIB : 27 886,28 M€
Population active : 624 766
Budget 2002 du CR : 410,94 M€

Haute-Normandie

Superficie : 12 317 km²
Population : 1 740 000 hab.
PIB : 40 937,59 M€
Population active : 804 026
Budget 2002 du CR : 538 M€

Pays de la Loire

Superficie : 32 081 km²
Population : 3 222 611 hab.
PIB : 66 495,97 M€
Population active : 1 452 593
Budget 2002 du CR : 717 M€

Picardie

Superficie : 19 400 km²
Population : 1 857 481 hab.
PIB : 35 498,06 M€
Population active : 835 869
Budget 2002 du CR : 665,5 M€

Source : INSEE

Une nécessaire coopération interrégionale

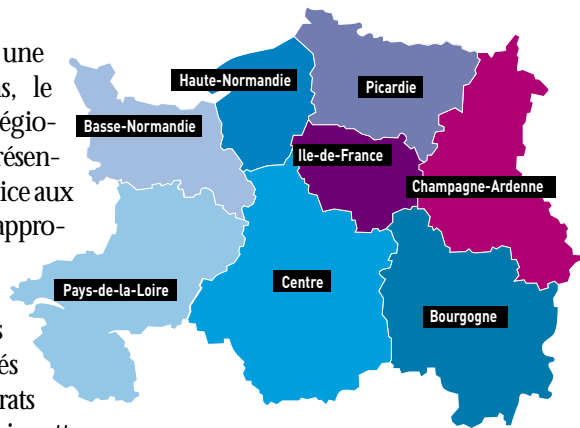
Le 27 juin 2001, les présidents des huit Conseils économiques et sociaux régionaux regroupés au sein de l'entité Bassin parisien ont signé une déclaration commune. Objectif : convaincre l'État et les Régions de renouveler le Contrat de plan interrégional.

Initié en 1994 pour une période de cinq ans, le Contrat de plan interrégional du Bassin parisien représentait une expérience novatrice aux résultats significatifs. Son approche globale et de rassemblement dépassait la simple addition des volets interrégionaux proposés actuellement dans les contrats de plan État-Région. Mais cette expérience n'a pas été renouvelée à son échéance en 1999. Les huit Conseils économiques et sociaux régionaux le regrettent vivement. Plus que jamais, ils affirment une nécessaire solidarité à l'échelle interrégionale.

Les huit régions partagent, en effet, des intérêts convergents en matière d'identification, d'image, d'équipement et de services. Leur interdépendance rend indispensable une politique de développement durable ainsi que d'aménagement maîtrisé et équilibré du territoire.

Il est impératif que les régions françaises se renforcent face à leurs homologues européens, grâce au développement de la coopération interrégionale sur la base d'incitations fortes et à l'instar de l'actuel développement de l'intercommunalité.

Les Schémas de services collectifs



proposent d'ores et déjà un découpage en grands ensembles interrégionaux dans lequel le Bassin parisien est identifié comme une entité spatiale propre (à l'exception de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour lesquels une distinction est faite entre l'Ile-de-France et le reste de l'entité spatiale). Le diagnostic fait apparaître de forts déséquilibres. Ceux-ci justifient amplement la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement concertée à l'échelle de cet espace solidaire. La politique de "développement partagé" du Bassin parisien, telle qu'elle fut engagée en 1994 par le Contrat de plan interrégional, doit donc se poursuivre dans l'intérêt de chacun. ■

Les présidents des CESR
du Bassin Parisien

Des actions au service d'une population

Le Contrat de plan interrégional s'est attaché à trois aspects majeurs pour le développement de l'enseignement supérieur et la recherche et les transports. Prévu initialement pour une durée de trois ans, il a été prolongé d'un an. Le montant total des crédits s'élevait à un milliard de francs, financé en trois parts égales par l'Île-de-France et les autres régions. Bilan.

Environnement : 16 % des crédits pour promouvoir l'armature verte

Du centre vers la périphérie, se succèdent des "couronnes vertes" contrastées : la ceinture verte de l'Île-de-France, les espaces traits d'union limitrophes de la région francilienne et les espaces naturels régionaux d'intérêt majeur.

Parallèlement, le développement des territoires s'opère à travers des niveaux d'organisation urbaine différenciés jouant chacun un rôle spécifique et complémentaire de l'ensemble :

- les espaces de développement local assurent l'animation des petites villes et espaces ruraux afférents,
- les espaces de projets permettent la mise en réseau des capacités urbaines,
- les espaces métropolitains proposent une alternative à la polarisation francilienne, en favorisant la complémentarité des villes moyennes et grandes,
- enfin, la région capitale apparaît comme moteur de l'ensemble du Bassin parisien dans son ensemble.

Quatre types d'actions sont prévus pour mener à bien l'objectif fixé :

- le traitement coordonné des franges dans le but d'assurer la maîtrise des



La maîtrise des espaces d'équilibre est une action prioritaire du Bassin parisien.

espaces d'équilibre traits d'union,

- la gestion des espaces naturels d'intérêt majeur,
- la gestion des ressources naturelles et minérales (eau, granulats...),
- et le développement des atouts touristiques, notamment à travers le tourisme fluvial.

Enseignement supérieur et recherche : 30 % des crédits pour développer et améliorer leur répartition

Le Bassin parisien présente une offre des plus contrastée dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le souhait partagé par les acteurs signataires est d'accroître et de mieux répartir l'offre dans ces domaines.

Pour ce faire, deux démarches parallèles sont entreprises, d'une part, au niveau des laboratoires de recherche, pour lesquels sont proposés des efforts de complémentarité et de mise en réseau et, d'autre part, le renforcement des compétences d'excellence dans les régions de la couronne en veillant à "limiter les zones d'ombre".



Transports : 52 % des crédits pour l'équilibrage du réseau

Le premier volet s'attache au réseau interrégional et à grandes distances. Il s'agit de réaliser prioritairement le maillage tangential des routes et autoroutes ainsi que de renforcer l'accessibilité et le raccordement au réseau des TGV. Le volet fret est intégré à la démarche avec, pour objectifs, le développement de l'intermodalité, l'amélioration de la desserte des ports et l'affirmation du rôle de plaque tournante du Bassin parisien en matière de trafic aérien européen.

Le second volet aborde la problématique de maillage

on et d'un territoire

certé du Bassin parisien : l'environnement, quatre ans (1994 – 1998), ce contrat a été ers répartis à parts égales entre l'État,

interne du système urbain. Au cœur de ce dispositif, les transports collectifs sont privilégiés pour former, avec les liaisons routières, une véritable chaîne de transport.

Un bilan positif

Pour les deux premiers volets, les crédits ont été consommés à 100 %. En ce qui concerne les transports, 85 % des autorisations de programme ont été proposées.

Les raisons du succès de ce contrat expérimental sont multiples. Tout d'abord, il était axé sur des actions sectorielles dont la réalisation a été facilitée par le caractère opérationnel des projets. Par ailleurs, en matière de

financement, la Région Ile-de-France a apporté un tiers des crédits alors que finalement peu d'actions lui étaient directement destinées. Enfin, un important travail de cadrage et de définition reste à faire pour mener à bien les démarches territoriales (environnement : traitement coordonné des franges ; transports : RN 154 et inter-modalité...).

Un groupe d'experts indépendants, présidé par Jean-Paul Lacaze, a réalisé une évaluation de ce contrat prototype. Ses conclusions soulignent l'intérêt des partenaires qui souhaitent pérenniser le dispositif mais également la complexité des procédures qu'il fallait adapter. Un bilan financier sera publié au cours du dernier semestre de l'année 2002. Il sera transmis aux Conseils régionaux concernés.



Parmi les objectifs du CPI, l'accessibilité et le raccordement au réseau TGV.

Une mission interministérielle spécialisée pour le Bassin parisien

En 1994, lors de la signature du Contrat de plan interrégional du Bassin parisien, une mission mixte État-Région, composée des préfets de régions et des présidents de Conseils régionaux concernés, avait été créée pour coordonner sa mise en œuvre (mise en place des financements et réalisation d'études...). Cette instance n'a pu être maintenue pour des problèmes essentiellement statutaires.

Le 1^{er} janvier 2000, l'État a mis en place la Mission interministérielle interrégionale d'aménagement du territoire pour le Bassin parisien (MIAT). Dépendante de la Datar, la structure est dirigée par les préfets des huit régions concernées. Son coordonnateur est le préfet de la région l'Ile-de-France, Bertrand Landrieu et son secrétaire général, Bernard Robert.

Le rôle de la MIAT est de favoriser les projets interrégionaux inscrits dans les Contrats de plan des huit régions mais aussi de dresser le bilan du Bassin parisien après le recensement de 1999. La Mission travaille en ce moment sur un projet de livre blanc intitulé *Une organisation métropolitaine pour le Bassin parisien – Éléments diagnostics pour des propositions d'action*. Ce document est actuellement soumis à l'appréciation des élus régionaux et des représentants de la société civile. Après avoir réaffirmé l'intérêt de cette démarche interrégionale, il met en évidence ce qui lui semble primordial pour le développement du Bassin parisien : la prise en compte du défi que représente l'Union européenne et les trois piliers que sont l'université et la recherche, l'économie des entreprises et la métropolisation. Par cette concertation, l'État souhaite évaluer la volonté des partenaires pour le renouvellement éventuel du précédent Contrat de plan interrégional. La décision devrait être prise en 2003, étape de mi-parcours des actuels CPER comportant chacun un volet interrégional.

Les missions des CESR

Les Conseils économiques et sociaux régionaux sont, auprès des Conseils régionaux, des assemblées consultatives. Représentants de la société civile, ils sont des partenaires au service de chaque région et de ses habitants. Le Conseil économique et social régional joue un rôle d'analyse et de proposition sur des dossiers intéressant l'avenir de la région. Il peut être saisi à l'initiative du président du Conseil régional. Il est consulté obligatoirement sur la préparation des plans et des budgets régionaux. Il formule également des avis sur autosaisine, c'est-à-dire de sa propre initiative, sur des sujets qui ne relèvent pas forcément de la stricte compétence régionale, mais dont l'acuité l'amène à y prêter attention. Tous ses avis sont accompagnés de rapports, véritables documents de référence sur chacun des sujets traités.

Ses conseillers se répartissent en quatre collèges dont les membres sont désignés par leur organisme d'origine pour six ans. Le président et le bureau sont élus pour trois ans. Le Conseil économique et social régional propose une vision globale des problèmes et une réflexion transversale. Il est de ce fait un gage d'efficacité et de médiation.

L'actualité des CESR

BOURGOGNE

Le CPER précise les objectifs de la coopération au sein du Bassin parisien. L'objectif premier est de soutenir des projets communs ou d'intérêt convergent entre deux ou plusieurs régions dans les limites du périmètre défini (Yonne) au CPI qui s'est achevé en 1999. Structuration de l'espace interrégional et besoins locaux sont les deux paramètres majeurs de ces objectifs. Aujourd'hui, la Bourgogne du Nord ne peut être absente de ces défis. Des pays tels la Puisaye Forterre, parce que limitrophes du Bassin parisien, sont obligés de tenir compte d'indispensables complémentarités encore à définir. De même, l'Avallonnais, le Sénonais ou encore l'Auxois devront dans un avenir proche s'attacher à définir des stratégies constructives indispensables au développement de secteurs économiques porteurs. Et ce à l'instar de ce qui a été fait pour l'exploitation des granulats.

CENTRE

Le CESR s'est prononcé lors de la séance plénière des 19 et 20 juin 2002 sur une communication du président du Conseil régional relative aux franges franciliennes. Il considère que cette question ne peut être isolée d'une approche globale Bassin parisien et appelle à une mobilisation de l'ensemble des partenaires locaux.

CHAMPAGNE-ARDENNE

Le CESR étudie actuellement deux problématiques fortement influencées par l'appartenance de la région au Bassin parisien: les pôles d'excellence et la notion de "métropolisation" et ses applications dans la Région Champagne-Ardenne. Ils correspondent à deux axes du SRADT que le CESR a souhaité développer et expliciter. Ces travaux devraient faire l'objet d'une présentation et d'un avis au printemps 2003.

ILE-DE-FRANCE

Dans sa préparation des points d'étape à mi-parcours du CPER et du SDRIF (Schéma directeur de la région Ile-de-

France), le CESR d'Ile-de-France veille à la prise en considération de la dimension Bassin parisien sur tous les sujets essentiels, tels que les transports, les infrastructures, l'environnement, etc.

BASSE-NORMANDIE ET HAUTE-NORMANDIE

Les bureaux des CESR de Basse et de Haute-Normandie se réuniront le 18 novembre prochain à Caen. Les sujets qui seront traités concernent la pêche et la conchyliculture, les communications, l'enseignement supérieur et la recherche, la filière cidricole, la qualité et la promotion des produits normands. En matière de communications, les grands projets en cours (liaison ferroviaire Normandie vallée de Seine, Port 2000/estuaire de la Seine, etc.) seront réaffirmés auprès des autres régions concernées du Bassin parisien.

PAYS-DE-LA-LOIRE

Toute Région, par sa place sur le territoire national et européen, est en mesure de participer à plusieurs espaces interrégionaux, complémentaires entre eux. C'est ainsi que les Pays-de-la-Loire, dont les périmètres de coopération prioritaires sont l'Ouest atlantique et l'Arc atlantique, sont aussi partenaires du Bassin parisien, en particulier pour améliorer leur raccordement au centre de l'Europe. Un projet défendu ensemble est emblématique de cet intérêt partagé: l'interconnexion des TGV au sud de la capitale.

PICARDIE

Le CESR entend œuvrer pour une réflexion commune tendant à la réalisation de grands projets d'infrastructures qui renforceront la cohérence des territoires et la solidarité financière qui sera en mesure de les porter. À cet égard, la Picardie jouera pleinement son rôle, tout particulièrement en ce qui concerne les conditions d'accueil d'une plate-forme aéroportuaire internationale à l'horizon 2020 et les débuts de réalisations en matière de transport multimodal (voies navigables Seine-Nord et Seine-Est, projet d'autoroute ferroviaire).

L'actualité du Bassin parisien

est éditée par le groupe de travail des présidents des huit Conseils économiques et sociaux régionaux du Bassin parisien. Maurice Droulin, président du CESR de Basse-Normandie - Abbaye des Dames - BP 529 - 14036 Caen Cedex - Tél.: 02 31 06 98 90. • Pierre Bodineau, président du CESR de Bourgogne - 17 boulevard de la Trémouille - BP 1602 - 21035 Dijon Cedex - Tél.: 03 80 44 34 32. • Xavier Beulin, président du CESR du Centre - 9 rue Saint-Pierre Lentin - 45041 Orléans Cedex 01 - Tél.: 02 38 70 30 41. • Jacques Heydecker, président du CESR de Champagne-Ardenne - 5 rue de Jéricho - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex - Tél.: 03 26 70 31 79. • Jean-Claude Boucherat, président du CESR d'Ile-de-France - 29 rue Barbet-de-Jouy - 75007 Paris - Tél.: 01 53 85 66 25. • Nicolas Plantrou, président du CESR de Haute-Normandie - 25 boulevard Gambetta - BP 1129 - 76174 Rouen Cedex - Tél.: 02 35 52 56 30. • Alain Mustière, président du CESR des Pays de la Loire - Hôtel de la Région - 1, rue de la Loire - 44066 Nantes Cedex 2 - Tél.: 02 40 41 41 31. • Serge Camine, président du CESR de Picardie - 11, mail Albert 1^{er} - 80026 Amiens Cedex - Tél.: 03 22 97 37 34. Conception réalisation: agence paradigme. Imprimeur: e-quant. N° ISSN: en cours.